**CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE**

**(*Collaborateur de groupe d’élus*)**

**ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.333-12 ET SUIVANTS**

**DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Entre [**dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné**]représenté*(e)* par son Maire *(ou Président)*, etdûment habilité par délibération du [**indiquer l'organe délibérant**]en date du [**date**]

Et

M. ou Mme [**Nom, Prénom**], « le cocontractant »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du [**date**] déterminant les conditions de répartition et de recrutement des collaborateurs de groupe d’élus et fixant les conditions de rémunération,

Vu la délibération en date du [**date**] ouvrant les crédits affectés aux dépenses relatives aux collaborateurs de groupes d’élus et leur inscription au chapitre [**chapitre**] du budget,

Vu la proposition du représentant du groupe d’élus [**nom du groupe**],

Vu la déclaration de vacance d’emploi auprès du centre de gestion en date du [**date**],

Considérant que conformément à l’article 333-12 du code général de la fonction publique, tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi en application de l’article L.333-12 avec un agent qui justifie d’une durée de services publics effectifs de six ans au moins sur des fonctions de collaborateur de groupe d’élus est conclu pour une durée indéterminée,

Considérant que M. ou Mme [**Nom, Prénom**] a bénéficié jusqu’au [**date**] de contrats à durée déterminée au titre de l’article L.333-12 du code général de la fonction publique pour une durée cumulée de 6 ans de services publics effectifs,

Considérant que l’exercice des fonctions de collaborateurs des groupes d’élus le justifie,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1** : OBJET ET DURÉE DU CONTRAT

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est recruté(e) pour une durée indéterminée à compter du [**date**], en qualité de collaborateur de groupe d’élus. Ce recrutement intervient au titre de l’article L.333-12 du code général de la fonction publique.

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] sera affecté à [**lieu d’affectation**].

**ARTICLE 2** : DROITS ET OBLIGATIONS

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] sera soumis*(e)* pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par le Livre Ier du code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

 En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

**ARTICLE 3** : TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Pour l'exécution du présent contrat, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] exercera ses fonctions pour une durée hebdomadaire de [**durée**].

M. ou Mme [**Nom, Prénom**] percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut [**IB**], indice majoré [**IM**], correspondant au [**échelon**] échelon du grade de [**grade**], catégorie [**A, B ou C**], l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, *(le* *cas échéant)* ainsi que les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante pour un montant de [**montant du régime indemnitaire**].

**ARTICLE 4** : SÉCURITÉ SOCIALE – RETRAITE

 Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale. M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est affilié*(e)* à l'IRCANTEC.

**ARTICLE 5** : RUPTURE DU CONTRAT

1 - Licenciement à l'initiative de la collectivité *(ou établissement)* employeur

 En cas de licenciement, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] a droit à un préavis d'une durée :

* De 8 jours dans le cas où la durée des services est de moins de 6 mois,
* De 1 mois dans le cas où la durée des services est comprise entre 6 mois et 2 ans,
* De 2 mois dans le cas où la durée des services est supérieure ou égale à 2 ans.

L'attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l'application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat.

Il en est fait de même pour l'attribution de l'indemnité de licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, pour inaptitude physique, à la suite d'un congé sans traitement d'une durée égale ou supérieure à 1 mois, soit au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

Le licenciement est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception

2) Démission du cocontractant

La démission de M. ou Mme [**Nom, Prénom**] doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

 M. ou Mme [**Nom, Prénom**] est tenu*(e)* de respecter un préavis d'une durée :

* De 8 jours au moins si la durée des services est inférieure à 6 mois,
* De 1 mois au moins si la durée des services est égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans,
* De 2 mois au moins si la durée des services est égale ou supérieure à 2 ans.

L’ancienneté est décomptée jusqu’à la date d’envoi de la lettre de démission. Elle est calculée compte tenu de l’ensemble des contrats conclus avec l’agent, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions sous réserve que cette interruption n’excède pas 4 mois et qu’elle ne soit pas due à une démission de l’agent.

**ARTICLE 6 :** FIN DU CONTRAT

A la fin du contrat, M. ou Mme [**Nom, Prénom**] se verra délivrer un certificat qui contient les mentions suivantes :

* La date de recrutement de l’agent et celle de fin de contrat,
* Les fonctions occupées par l’agent, la catégorie hiérarchique dont elles relèvent et la durée pendant laquelle elles ont été effectivement exercées,
* Le cas échéant, les périodes de congés non assimilées à des périodes de travail effectif.

**ARTICLE 7** : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative du tribunal administratif de Nîmes dans le respect du délai de recours de deux mois.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

 Fait en double exemplaire à [**commune**], le [**date**]

 Le Maire *(ou le Président)* Le cocontractant

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

*(Le cas échéant)*

***Annexes :***

* Fiche de poste,
* Document récapitulant l'ensemble des instructions de service opposables aux agents titulaires et contractuels (exemple : règlement intérieur, circulaire, note de service…),
* Les certificats de travail délivrés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans les conditions prévues à l’article 38 du décret n°88-145 du 15 février 1988.